

RENAULT LE MANS

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, DISCUTONS-EN !

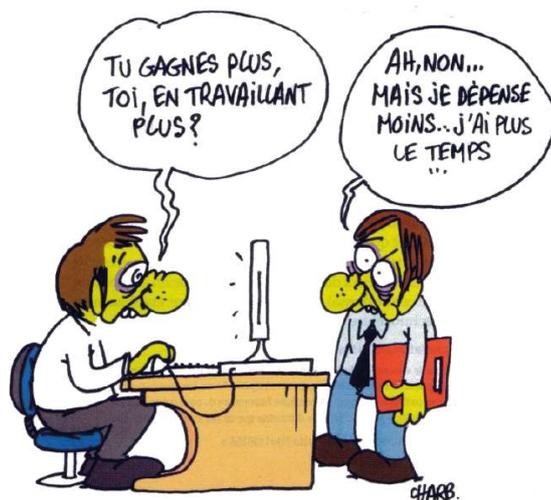
Le 7 mars dernier la CGT Renault le MANS a sollicité le responsable des ressources humaines du site pour une demande d'ouverture de négociation en local sur l'Organisation du Temps de Travail (OTT) avec les organisations syndicales représentatives.

La CGT s'est appuyée sur l'article 3.1.4 qui figure dans l'accord Renouveau France 2025 : CAPACITE D'ADAPTATION LOCAL où il est écrit : « Afin de construire un dispositif permettant la prise en compte des spécificités des établissements ou filiales, il est possible pour ces derniers de conclure à leur niveau des accords d'organisation du temps de travail, sans exclusion de thèmes (nombre de jours d'ajustement et répartition de leur acquisition, taux de majoration des heures supplémentaires, etc.) ».

Auparavant, nous avons demandé à la CFE-CGC et à la CFDT de faire une demande commune pour essayer de faire bouger des lignes dans l'intérêt des salariés. Celles-ci n'ont pas souhaité répondre favorablement à notre demande. Allez savoir pourquoi ?

La direction a accepté de nous rencontrer le vendredi 18 mars. Au cours de cette réunion les trois représentants de la CGT ont porté les revendications suivantes :

- **Que les 4 h de franchises des vacances d'été soient à la main des salariés.**
- **Que la pause de 9' passe à 15'.** Enlever les gants, se laver les mains, aller aux toilettes, boire un café... tout cela en 9 minutes ne laisse pas le temps aux salariés d'avoir une pause digne de ce nom. Comment la direction peut-elle parler de qualité de vie au travail, dans les accords Renault notamment, et laisser en place un temps de pause aussi restreint ?
- **Pour la pause casse-croûte, nous avons demandé que le temps de déplacement aller/retour pour se restaurer au restaurant d'entreprise soit décompté du temps de pause casse-croûte.** D'autre part, pour les bâtiments qui sont éloignés du self nous avons suggéré à la direction de mettre en place une navette.
- **Pour les séances supplémentaires, la CGT a demandé que l'utilisation de l'équipe de suppléance de SD soit priorisée.** Au cas où il n'y aurait pas d'autres possibilités que de recourir au travail du samedi, la CGT a demandé que ce soit uniquement au volontariat et que les séances finissent plus tôt qu'une séance de travail habituelle pour permettre aux salariés volontaires de déjeuner en famille et de pouvoir accompagner leurs enfants pour les activités sportives ou culturelles, ou tout simplement profiter du samedi après-midi.
- **Que la prime forfaitaire du samedi de 10€ bruts (environ 7€ nets) soit portée à 30€ (environ 23€ net).**



Nous devrions avoir une deuxième rencontre avec les représentants de la direction sur le sujet. Même si les représentants de la direction nous ont écoutés avec attention, il faut garder à l'esprit que nous sommes dans une entreprise où la compétitivité reste le maître mot. Dans cet objectif, le travail n'est considéré par la direction que comme un coût à réduire sans cesse.

Si donc cette négociation se passe à froid (c'est à dire sans l'intervention des salariés), les résultats risquent d'être dérisoires. En effet, la CGT sait par expérience que lorsque la direction n'est pas contrainte par une mobilisation importante des salariés, celle-ci ne concède rien ou très très peu de ce que les salariés espèrent obtenir. Pour qu'il y ait une véritable négociation sur ces sujets, les salariés doivent s'en préoccuper et discuter ensemble des moyens pour faire aboutir leurs légitimes aspirations.

La CGT se tient disponible pour mettre en œuvre avec vous les moyens d'action que vous jugerez nécessaires d'engager !

Bien entendu, si vous faites le choix de porter ces revendications en nombre, nous ne manquerons pas de solliciter les autres organisations syndicales du site pour tenter autant que possible de discuter et d'agir dans le cadre d'une intersyndicale.

En attendant cette prochaine réunion locale sur l'Organisation du Temps de Travail applicable aux salariés de RENAULT LE MANS, nous vous invitons à échanger entre vous et à en discuter avec vos représentants CGT.